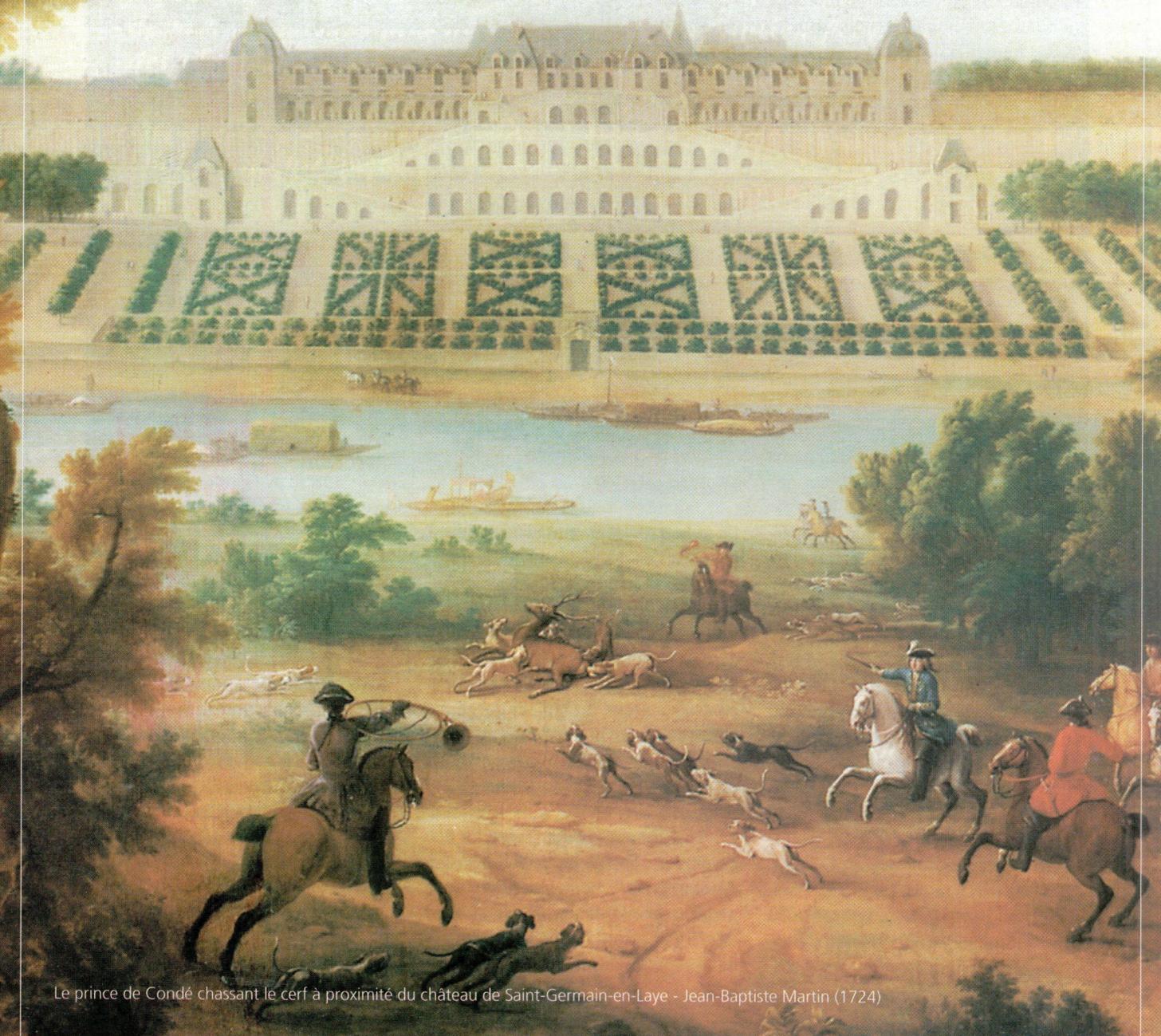


VENERIE





Revisitons,
sous la conduite
de M. d'Yauville,
l'organisation
de la vènerie royale
au temps de Louis XV



Le prince de Condé chassant le cerf à proximité du château de Saint-Germain-en-Laye - Jean-Baptiste Martin (1724)

Un moment de perfection dans l'histoire de la vènerie

Qui ne connaît le «*Traité de Vènerie*» de Monsieur d'Yauville ? Publié en 1788, un an avant que ne disparaisse la vènerie royale à laquelle l'auteur avait consacré 56 ans de sa vie, c'est certainement la réflexion la plus claire et la plus achevée qu'il soit donné à un veneur moderne de lire. Ecrite au siècle des Lumières, à l'époque où Diderot et d'Alembert publiaient l'Encyclopédie, cette œuvre impressionne toujours - car il n'est pas interdit de la relire périodiquement - par la fermeté d'une pensée méthodique et par l'élégance d'un style sobre et précis.



Figures de Jean-Baptiste Oudry
(Traité de vènerie M. d'Yauville)

Le Traité proprement dit est augmenté de trois appendices. L'un d'eux consiste dans un «*Vocabulaire général des termes de la chasse du cerf*». Le second est un recueil des Fanfares - encore peu nombreuses - composées et sonnées à l'époque. Le troisième semble au premier abord d'une lecture aride, et pourtant il donne une vision très intéressante de la façon dont fonctionnait la vènerie royale au XVIII^e siècle - on pourrait dire au siècle de Louis XV. Il est intitulé «*Etablissement des meutes de la vènerie dans les différentes saisons de l'année, les rendez-vous et les quêtes dans les forêts et les buissons dans lesquels elles chassent, et les endroits où l'on place les relais*».

Première constatation :

il n'existait pas à cette époque de «saison de chasse».

On chassait toute l'année sans désem-
parer. On prenait donc indifférem-
ment des cerfs coiffés de leurs bois,

des cerfs mulets et des cerfs en velours. Cette continuité du courre, sans doute intensifiée par le fait que Louis XV avait institué deux meutes (la grande et la petite, jusqu'à ce que cette dernière fût réformée en 1774), reposait sur un calendrier apparemment immuable qui amenait les équipages à passer de territoire en territoire, le chenil principal de Versailles étant rarement occupé plus de six semaines de suite.

- «A la fin décembre, lorsque les mauvais temps ne permettent plus de chasser dans les environs de Versailles, les équipages vont s'établir à Saint Germain pour y chasser la plus grande partie de l'hiver». En effet, cette forêt est «agréable et commode pour les chasses d'hiver» car «le terrain est de sable dans sa plus grande partie, ce qui fait qu'on peut y chasser au commencement et à la fin des gelées...»

- «Le Roi fait ordinairement revenir ses équipages de Saint Germain à Versailles à la fin du Carême. Pour lors, les chemins et les plaines commencent à être plus secs et plus

fermes, et par conséquent on peut chasser plus aisément dans les bois des environs»

- «Quoique, selon l'intention du Roi, les particuliers soient bien dédommagés du tort qu'on leur fait en passant dans leurs grains, sa Majesté néanmoins ne veut plus chasser dans les buissons autour de Versailles lorsque les blés commencent à devenir grands, ce qui fait que, pour l'ordinaire, elle envoie ses équipages à Rambouillet vers le 15 de mai»

- «Le Roi chasse ordinairement à Rambouillet... jusqu'à la fin de juin ; les équipages reviennent ensuite à Versailles où ils ne restent que deux ou trois jours, après lesquels ils vont coucher à Louvres et le lendemain à Compiègne». «Le Roi chassait ordinairement à Compiègne depuis le commencement de juillet jusqu'au 18 ou 20 août»

- «Les meutes ensuite viennent s'établir à Mongeron pour chasser dans la forêt de Sénart, depuis le 22 ou le 25 août jusqu'à la fin septembre»

REVISITONS LE TRAITE DE D'YAUVILLE

Suite...

• «Ensuite les équipages vont à Fontainebleau... où le Roi chasse ordinairement depuis le commencement d'octobre jusqu'au 15 ou 18 novembre»

• «Les équipages retournent ensuite à Versailles, où ils chassent jusqu'à la fin décembre, et pour lors on les envoie à Saint Germain»

Le cycle du calendrier annuel se trouve ainsi bouclé, sans «fermeture», ni «vacances».

Deuxième constatation :

la vènerie royale chassait le cerf en des territoires extrêmement variés.

Il y en a au moins de trois types :

• Le premier consiste dans les bois des environs de Versailles, où l'on chassait durant la fin de l'automne et au printemps. «Il n'y a dans les environs de Versailles que des buissons séparés les uns des autres par de petits détroits de plaine ; ils communiquent presque tous par des routes»

«Le Roi pour agrandir ce pays de chasse a fait abattre en 1778 les murs du parc de Meudon ; au moyen de quoi, les cerfs de

Fosse Repose et autres buissons peuvent, en passant par ce parc, aller à Verrières». «Une partie du parc de Clagny a été aussi jointe à Fosse Repose et quelques années auparavant, on avait fait l'acquisition du parc de Marne» (aujourd'hui dite la Coquette).

En résumé, il y a 250 ans, on chassait le cerf à courre trois mois par an dans tout le pays qui constitue aujourd'hui la proche banlieue sud-ouest de Paris. C'était une chasse de cerf en boqueteaux qui n'a plus connu après la révolution aucun équivalent. Il est vrai que

le Roi n'avait pas à se soucier du droit de suite...

• Le second type de territoire consiste dans les grands massifs boisés que nous connaissons encore aujourd'hui : Rambouillet et Dourdan, Compiègne, Fontainebleau et Sénart, où la vènerie royale allait en déplacement aux beaux jours. Observons que Louis XIV était familier de Rambouillet et de Fontainebleau, mais que c'est Louis XV qui a initié le déplacement de Compiègne en juin 1728. Curieusement, chacun de ces déplacements ne durait pas beaucoup plus de six semaines. Manque d'animaux ? Souci de changer régulièrement de territoire pour renouveler les plaisirs du courre ? Toujours est-il qu'on ne s'éternisait nulle part.

Autre motif d'étonnement, on chassait aussi longtemps à Sénart («cette forêt n'est pas bien grande») qu'à Fontainebleau où l'espace chassable, en l'absence des routes d'aujourd'hui, devait être immense.

• Le troisième type de territoire se rapprochait de ce qu'on appelle aujourd'hui un parc.

Certes on ne chassait plus dans le parc de Marly distant de Versailles de quelques kilomètres, où Louis XIV avait chassé régulièrement pendant les dernières années de son règne. C'est que Louis XV, sans doute plus ardent veneur, s'en était ennuyé et avait cessé d'y chasser le cerf en 1739. On n'y menait ses meutes que pour les «mettre en haleine



La meute royale en Compiègne

J.B. Oudry - 1741



après une rage ou lorsque le Roi voulait qu'elles chassassent sans lui».

Mais on chassait pendant près de trois mois à Saint Germain dont la description est celle d'un grand parc. «La forêt de Saint Germain est entourée de murs depuis Saint Germain jusqu'à Poissy d'un côté ; et de l'autre côté depuis Saint Germain jusqu'à la Frette ; depuis ce dernier endroit jusqu'à Poissy, elle est fermée par des escarpements très hauts par-delà la rivière de Seine ; par ce moyen les animaux ne pouvaient pas en sortir...»

C'était un territoire assez éloigné de la nature pure et dure. Deux exemples. Le premier : «comme cette forêt ne pouvait pas elle-même

fournir assez de cerfs, surtout lorsque le Roi Louis XV y chassait avec ses deux meutes, on a pris le parti d'y élever chaque année une trentaine de faons mâles, qu'on y fait transporter des forêts de Compiègne et de Fontainebleau, où on les prend lorsqu'ils ne font que naître». Le second : «la rivière de Seine passant... au bout de la forêt... les cerfs allaient presque tous s'y faire prendre, et par conséquent le Roi, ainsi que ceux qui avaient l'honneur de le suivre, étaient souvent et longtemps exposés au froid et à la pluie. Mais en 1750 ou 1751, on a posé des claies le long et en-deça de la rivière, au moyen de quoi les cerfs ne pouvant plus y aller, se font prendre dans la forêt ou au long de ces mêmes claies».

Visiblement nos scrupules éthiques et écologiques n'effleuraient pas les esprits du temps.

Troisième constatation :

la vènerie royale fonctionnait comme une armée en campagne.

Partout où elle allait chasser, elle disposait d'installations pour les chiens, les chevaux, les hommes et, bien sûr, pour le Roi.

Les chiens avaient deux chenils (un pour la grande meute, un pour la petite) à Saint Germain, à Rambouillet (l'un à Rambouillet même, l'autre à Saint Léger), à Compiègne (Bournaville et Fosse

Moyenne), à Sénart (Mongeron), à Fontainebleau (près de la Fontaine Belle Eau) et même dans certains

Des installations

dans

six territoires

différents

points éloignés du territoire de Versailles (Besne, Marcoussy...). Ces chenils étaient de qualité inégale. Certains dataient de Louis XIV, d'autres avaient été bâtis ou agrandis par Louis XV. Certains étaient prêtés (par le duc de Penthièvre à Rambouillet), d'autres loués (à Compiègne).

Partout les hommes étaient logés, les mieux traités étant apparemment le premier piqueur et le boulanger - chargé de nourrir les chiens avec des pains d'orge et équipé partout d'un four. Les autres veneurs (les «pages de la vènerie», les «gentilshommes de la vènerie», les «gens de l'écurie») devaient représenter un effectif conséquent qui trouvait en général à se loger aux abords du chenil. Une exception : Compiègne. «Les gentilshommes de la vènerie sont logés à la craye dans la ville (sur réquisition), et les autres veneurs se logent comme ils peuvent dans les faubourgs».

Dans beaucoup d'endroits, le Roi disposait de pavillons de chasse où il

REVISITONS LE TRAITE DE D'YAUVILLE

Suite...

pouvait se chauffer, prendre une collation... Louis XIV, et plus encore Louis XV en ont fait bâtir un grand nombre (pavillons de Noailles et de la Muette à Saint Germain, pavillon de Saint Hubert à Rambouillet, pavillon du Butard à Fosse Repose...).

Quatrième constatation:

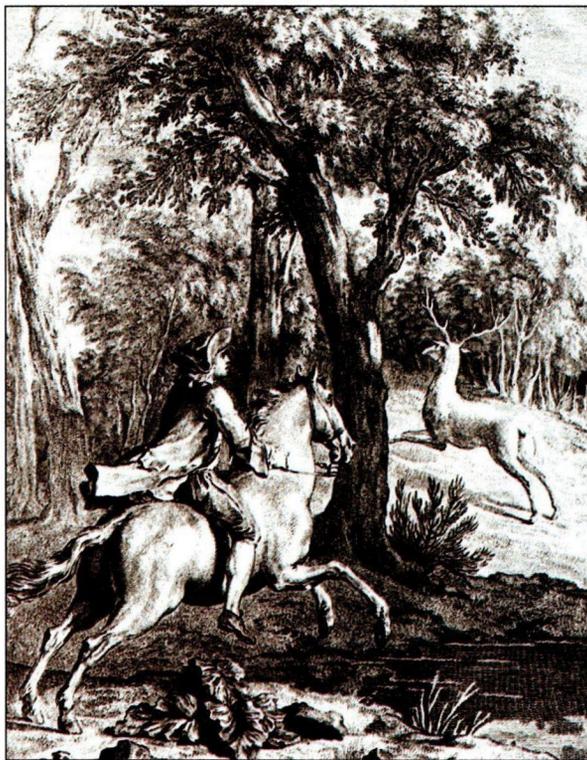
le fonctionnement de cette armée était soigneusement organisé, on pourrait presque dire planifié.

Pour chaque territoire, on avait déterminé les lieux d'Assemblée - à l'époque, on n'appelait pas cela le «rendez-vous».

A Rambouillet, on distinguait 18 lieux d'Assemblée, plus 2 à Dourdan. A Compiègne, on en distinguait 10, à Sénart 5, à Fontainebleau 17. Le pays de Versailles en comportait 12, et Saint Germain 3. Soit au total 67 lieux d'Assemblée différents.

Chacun de ces lieux d'Assemblée possédait son plan de bataille. D'abord les quêtes étaient précisément définies. Il y en avait presque toujours 6, assurées par 12 valets de limiers. Leur tracé ne paraissait pas varier. Dans certains territoires (Versailles, Compiègne...) on faisait le rapport au Roi lors de son lever, ce qui lui permettait de choisir l'endroit où il voulait attaquer avant de partir pour la chasse. A une époque où le seul moyen de communication rapide était le cheval, cela impliquait une organisation poussée de la collecte et de la transmission des informations !

Enfin, point capital : pour chaque lieu d'attaque était prédéfini le placement des relais. On sait qu'il y en avait trois (la vieille meute, la seconde, les six chiens). Pour plusieurs centaines de lieux d'attaque d'Yauville indique le plus souvent de manière précise où il



convient de les situer, en fonction de la configuration du terrain et des refuges probables. Les marges de manœuvre et d'appréciation laissées à l'inspiration du jour sont en définitive limitées, un peu comme s'il s'agissait d'un jeu d'échec. Nous avons du mal à comprendre aujourd'hui, instruits que nous sommes de la diversité des parcours des animaux et de leur caractère difficilement prévisible, comment on pouvait disposer les chiens sur le terrain avec une telle certitude. Mais force est de constater que la vènerie royale, dont les résultats ne devaient pas être mauvais, fonctionnait ainsi...

En définitive, rien dans les réflexions qu'expose le Traité de Vènerie de M. d'Yauville n'est différent de ce que nous connaissons aujourd'hui. La vènerie, dans son essence, n'a pas changé. Et, en même temps tout dans

sa pratique paraît si éloigné de nous. Nous ne chassons plus 12 mois par an. Nous chassons dans 1, parfois 2 territoires, jamais dans 6. La vènerie du cerf en boqueteaux n'existe plus. Pas plus que les massifs forestiers clos de murs (à l'exception de Chambord, où on ne chasse plus à courre à ce jour). Nos équipages ont un seul chenil, le plus souvent tenu par un homme seul. Rien à voir avec les escouades de la vènerie royale.

Nous n'utilisons plus les relais, qui sont interdits, et nous n'avons plus à nous interroger sur leur placement... Que de différences ! La force principale de la

vènerie aura été de savoir s'adapter au XIX^e et au XX^e siècles à un monde qui changeait complètement.

L'intérêt de l'inventaire présenté par d'Yauville est de nous donner une idée précise de l'état où la vènerie se trouvait au siècle d'or de la grande vènerie royale. Car le règne de Louis XV a sans doute marqué un

La vènerie,

dans son essence,

n'a pas changé, mais...

s o m m e t dans l'organisation du courre au temps des rois. Cela était en harmonie avec l'époque où

beaucoup de choses atteignirent un degré de perfection sans équivalent. C'était aussi le résultat de l'attachement d'un roi qui, parmi beaucoup d'autres - pour ne pas dire tous pendant des siècles et des siècles - fut un amoureux passionné du laisser-courre. Mais peut être plus encore que d'autres..